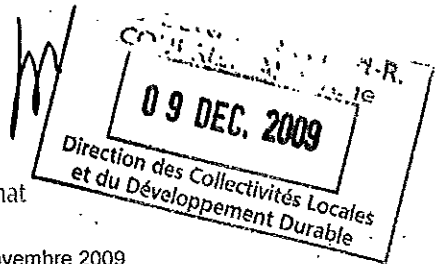


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
En charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat



Aix-en-Provence, le 4 novembre 2009

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Service biodiversité, eau et paysages
CS 80065
Allée Louis Philibert
13182 Aix en Provence cedex 5
www.paca.ecologie.gouv.fr

Référence : SBEP-Uspi N° 2009-367
Vos réf. : votre courrier du 23/07/09

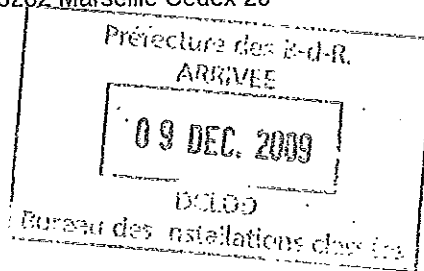
Affaire suivie par : Sylvaine IZE

Sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 42 66 65 24 – Fax : 04 42 66 66 01

Objet : Demande d'autorisation de création d'un
crématorium avenue de la Couronne des Pins à Aubagne

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des collectivités locales et du
développement durable
Bureau des installations classées pour la
protection de l'environnement
Bd Paul Peytral
13282 Marseille Cedex 20



Par courrier repris en référence, vous me transmettez pour avis le dossier d'étude d'impact lié à la demande d'autorisation d'exploiter un crématorium déposée par la société OGF pour une installation à Aubagne.

Le dossier a été déclaré complet et recevable par la DDASS (courrier reçu en préfecture le 13/10/09). En application de l'article L122-1 du code de l'environnement, ce projet a été transmis à l'autorité environnementale pour avis.

L'installation est existante et le présent dossier correspond à une régularisation. Elle est située à 2 km du centre ville d'Aubagne, sur le terrain du cimetière, dans un secteur peu urbanisé. Le secteur n'est concerné par aucun périmètre d'inventaire ou de protection au titre du paysage ou du patrimoine naturel. Le seul zonage existant est la ZNIEFF « Massif des Calanques », à 500 mètres du site.

Le dossier comporte une analyse des risques sanitaires qui conclut en un risque sanitaire « négligeable ». Cette analyse n'appelle pas de remarques de la DDASS.

En conséquence, j'émet un avis favorable à la présente demande.

Le chef du service biodiversité,
eau et paysages

Luc DASSONVILLE

PJ :
Copie à :

Présent
pour
l'avenir